



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

PROGRAMME TAAHOUDATY

de SEM le Président de la République

Bilan de mise en œuvre pour la
période Août 2019 - Juillet 2022



Août 2022

Table des matières

Avant-propos.....	4
Sigles et abréviations.....	6
Résumé analytique.....	9
I – Introduction.....	16
II – Un Etat fort moderne au service du citoyen.....	17
- Renforcement de l’Etat de droit et des libertés.....	17
- Justice.....	19
- Droits de l’Homme.....	20
- Diplomatie.....	20
- Défense.....	21
- Intérieur.....	22
- Liberté d’association et d’information.....	23
- Décentralisation.....	23
- Aménagement du territoire.....	24
- Fonction publique.....	24
- Modernisation de l’administration.....	25
- Affaires islamiques.....	27
III – Une économie résiliente et engagée vers le chemin de l’émergence.....	28
-Gouvernance.....	28
• Gouvernance économique.....	28
• Gouvernance financière.....	30
• Gouvernance monétaire.....	31
• Résultats économiques.....	31
-Secteurs porteurs.....	33
• Villes productives.....	33
• Mines, pétrole et gaz.....	34
• Pêche.....	37
• Agriculture.....	40
• Elevage.....	42
• Industrie.....	43
• Commerce, artisanat et tourisme.....	43
• Emploi.....	44
• Gouvernance environnementale.....	46
- Infrastructures de soutien à la croissance.....	46
• Energie.....	46
• Hydraulique.....	48
• Assainissement.....	49
• Transport.....	49
• Infrastructures numériques.....	50
IV – Un capital humain valorisé au service du développement.....	52
- Mahadras.....	52
- Enseignement préscolaire.....	52
- Enseignement fondamental et secondaire.....	53
- Enseignement technique et professionnel.....	55
- Enseignement supérieur.....	55
- Recherche scientifique.....	56
- Santé.....	57
- Jeunesse.....	62

- Sport	62
V - Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.....	64
- Culture	64
- Plan - INSAF	65
- Politique de protection sociale.....	66
VI - Conclusion.....	71
ANNEXE : principales réformes du programme taahoudaty août 2019-juillet 2022.....	73

TABLEAUX

Tableau 1: Principaux Indicateurs macroéconomiques, 2019-2022.....	32
Tableau 2: Agrégats budgétaires en % du PIB, 2019-2022.....	33
Tableau 3: Evolution de certains indicateurs de l'énergie. 2019-2022.....	48
Tableau 4: Evolution de la couverture en réseau de telecommunication et internet.....	50
Tableau 5: Evolution de certains indicateurs scolaires.....	54
Tableau 6: Evolution des capacités des services d'urgence.....	59

ENCADRES

Encadré 1: Mesures d'amélioration des conditions matérielles et financières des mosquées et des Imams.....	5
5	
Encadré 2: Mesures d'intensification des programmes de formation et d'appui-conseil.....	55
Encadré 3: Mesures pour le renforcement des capacités en ressources humaines.....	61

FIGURES

Figure 1: Taux de croissance réel.....	32
Figure 2: Taux de couverture des besoins en riz.....	42
Figure 3: Capacités en termes de lits d'hôtels. 2019-2022.....	44
Figure 4: Nombre de localités équipées en AEP, 2019-2022.....	49
Figure 5: Taux de couverture de l'assurance maladie obligatoire.....	58
Figure 6: Proportion de la population affiliée à un régime d'assurance maladie, 2019-2022.....	61
Figure 7: Nombre de ménages bénéficiant du cash tranfert, 2019-2022.....	66
Figure 8: Nombre d'enfants 0-5 ans dépistés.....	68

Avant-propos

Le Président de la République Son Excellence Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, a, dès son accession au pouvoir, le premier Août 2019, engagé le Gouvernement à mettre en œuvre, sans tarder, son Programme électoral TAAHOUDATY avec comme objectif ultime l'atteinte de résultats concrets, quantifiables et mesurables en termes d'impacts réels sur les conditions de vie et de travail de nos citoyens.

Ce programme TAAHOUDATY, qui exprime la vision stratégique de SEM le Président de la République, pour mettre le pays sur la voie d'un développement politique, économique et social équitable et plus inclusif, est basé sur la consolidation de l'Etat de droit, la construction d'une économie résiliente et diversifiée, ainsi que le développement du capital humain tout en tirant le meilleur profit de la diversité culturelle et du dividende démographique de notre cher peuple. Ce Programme qui conjugue efficacité économique et justice sociale, constitue depuis lors, la référence et le cadre conceptuel pour la concrétisation des engagements sur la base desquels a été élu SEM le Président de la République.

La mise en œuvre de ce programme s'est très tôt heurtée à une série de défis et facteurs défavorables, dont notamment la pandémie du COVID-19, la persistance jusqu'à cet hivernage de la sécheresse et plus récemment encore la guerre en Ukraine, qui ont réduit sensiblement l'activité économique, et par conséquent les sources de revenus de l'État.

Cette conjoncture particulièrement défavorable a été aggravée par la situation difficile dans laquelle se trouvait le pays au moment de la mise en œuvre du programme «TAAHOUDATY» (manque de confiance des acteurs politiques et partenaires au développement, niveau d'endettement alarmant, dislocation de l'administration, généralisation de la corruption, désuétude des systèmes éducatif et sanitaire, mauvaise qualité des infrastructures physiques réalisées malgré leurs coûts excessivement élevés, mauvais choix des besoins et priorités nationaux en matière d'investissements publics).

Face à cette situation difficile, SEM le Président de la République a engagé le Gouvernement à formuler et mettre en œuvre des réformes courageuses, à même d'une part de réduire les effets pervers de ces crises sur nos populations les plus touchées, et sur nos secteurs économiques les plus impactés, et de concrétiser ses engagements à tous les niveaux et dans les meilleurs délais d'autre part.

Ces réformes et actions engagées dans le contexte national et mondial que nous connaissons ont permis entre autres :

- L'amélioration de la sécurité intérieure et sur nos frontières ;
- L'apaisement de la scène politique nationale et l'instauration de la confiance entre les pouvoirs publics et les différents acteurs politiques et les milieux économiques ;
- La promotion des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discours et pratiques haineux, dévalorisants et affectant l'unité nationale ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles des administrations ;
- La diversification de l'économie nationale et l'amélioration du climat des

affaires ;

- La lutte sans merci contre la gabegie et toutes les formes de corruption et de détournement des biens publics ;
- L'amélioration de l'offre en termes d'infrastructures et d'équipements publics, tout en veillant aux mesures de sauvegarde, de protection et d'entretien de ceux-ci ;
- Le lancement du chantier de l'école républicaine ;
- L'amélioration de l'offre et de la qualité des services de santé, ainsi que l'élargissement de l'assurance maladie aux personnes non couvertes par les régimes actuels de sécurité sociale et d'assurances maladie (CNSS et CNAM) ;
- Le renforcement de l'accès aux services de base et du pouvoir d'achat, notamment pour les personnes pauvres et vulnérables ; et
- La mise en place d'un cadre plus favorable à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable ;

Le succès de ces réformes n'aurait pas été possible sans le pilotage hautement stratégique, le contrôle régulier et l'attachement aux résultats concrets de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Cette exigence, ce style de gouvernance civique, cette rigueur dans la formulation et l'exécution des réformes, dont il a fait preuve sans relâche tout au long de ces trois années, constituent pour le Gouvernement, une source d'inspiration et d'encouragements pour mener à bon port le Programme TAAHAHOUDATY, dont les résultats auraient été encore plus importants s'il avait été exécuté dans un contexte national et mondial plus favorable et plus stable.

Enfin, c'est dans ce contexte, et avec cette dynamique, qu'ensemble nous renforcerons ces acquis et développerons de nouveaux horizons au double plan économique et social pour répondre efficacement aux attentes et besoins actuels et futurs de nos chères populations, qui sont fières et se réjouissent du bilan global de SEM le Président au cours de ses trois premières années de son mandat.

Mohamed Ould BILAL MESSOUD

AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AGR	:	Activités Génératrices de Revenu
AMAQES	:	Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
ANAPEJ	:	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANE	:	Agence Nationale pour l'Emploi
ANRSI	:	Agence Nationale pour la Recherche Scientifique et l'Innovation
APIM	:	Agence pour la Promotion des Investissements en Mauritanie
CAAM	:	Centrale d'Achat et d'Approvisionnement des Marchés
CAC	:	Centre d'Accueil des Citoyens
CAMEC	:	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et des Consommables
CDC	:	Centre de Développement des Compétences
CDD	:	Caisse de Dépôts et de Développement
CFPF	:	Centre de Formation et de Promotion Féminine
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CNE	:	Conseil National pour l'Education
CNP	:	Conseil National du Patrimoine
CNRADA	:	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COGES	:	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CRENAM	:	Centre de Récupération Nutritionnel et Ambulatoire
CSA	:	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CS	:	Centre de Santé
DRS	:	Direction Régionale de la Sûreté
EHC	:	Ecole des Hautes études Commerciales
ENAS	:	Ecole Nationale pour l'Action Sociale
ENFVA	:	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles
ENI	:	Ecole Normale des Instituteurs
ETER	:	Etablissement des Travaux d'Entretien Routier
FCP	:	Festival des Cités du Patrimoine
FMANPSH	:	Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes en Situation d'Handicap
FNE	:	Fonds National pour l'Emploi
FPDE	:	Fonds de Promotion pour le Développement de l'Elevage
FST	:	Faculté des Sciences et Techniques
FTP	:	Formation Technique et Professionnelle
FVA	:	Festival des Villes Anciennes
GTA	:	Grand Tortue Ahmémim
HAPA	:	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
HT	:	Haute Intensité
IGE	:	Inspection Générale d'Etat
IMROP	:	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

INA	:	Institut National des Arts
ISESCO	:	Organisation du monde Islamique pour l'Education, la Science et la Culture
ISSET	:	Institut Supérieur d'Etudes Technologiques
ISPLTI	:	Institut Supérieur Professionnel des Langues, de la Traduction et de l'Interprétariat
ISTI	:	Institut Spécialisé des Technologies Industrielles
ISTIC	:	Institut des Services et des Technologies de l'Information et de la Communication
ITIE	:	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IUP	:	Institut Universitaire Professionnel
Km	:	Kilomètre
MAEPSP	:	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MDN	:	Ministère de la Défense Nationale
MPE	:	Mauritanienne des Produits de l'Elevage
MPN	:	Marché au Poisson de Nouakchott
MW	:	Méga Watt
NKTT	:	Nouakchott
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAS	:	Office National d'Assainissement
ONDFF	:	Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles
ONISPA	:	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
PDA	:	Point de Débarquement Aménagé
PDM	:	Plan de Développement Multisectoriel
PK	:	Point Kilométrique
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PPP	:	Partenariat Public-Privé
ProPEP	:	Programme Prioritaire Elargi du Président de la République
PS	:	Poste de Santé
PSH	:	Personnes en Situation d'Handicap
PSO	:	Plan Stratégique et Opérationnel
RH	:	Ressources Humaines
SAMU	:	Service d'Aide Médicale Urgente
SDAU	:	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDC	:	Salles de classe
SIGE	:	Système d'Informations et de Gestion des Effectifs
SMPL	:	Société Mauritanienne des Produits Laitiers
SNDE	:	Société Nationale d'Eau
SNDP	:	Société Nationale de Distribution de Poisson
SNE	:	Stratégie Nationale de l'Emploi
SOMELEC	:	Société Mauritanienne d'Electricité

SWEED	:	Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel
TAC	:	Totaux Admissibles de Captures
TNS	:	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNPM	:	Union Nationale du Patronat Mauritanien
USIA	:	Université des Sciences Islamiques d'Aioun
ZLECAF	:	Zone de Libre-Echange Africaine

I - Introduction

Le présent rapport retrace les principales réalisations enregistrées au cours de la période août 2019-juillet 2022 dans la mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY de SEM le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani. Il a été élaboré suivant une approche participative et itérative impliquant tous les Départements ministériels.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'obligation de reddition des comptes et de reporting que Monsieur le Président de la République demande Gouvernement depuis son accession à la magistrature suprême.

Le programme TAAHOUDATY, qui s'appuie sur une vision de développement politique, économique et social équitable et inclusif, s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques, déclinés en priorités et plans d'actions sectoriels, traduits dans la lettre de mission de Monsieur le Premier Ministre : (i) un Etat fort, moderne au service du citoyen ; (ii) une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ; (iii) un capital humain valorisé au service du développement ; et (iv) une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

La mise en œuvre de ce Programme est intervenue dans un contexte marqué par l'apparition du COVID-19, à laquelle est venue s'ajouter, au début de cette année, la guerre en Ukraine, qui ont dégradé davantage la situation socio-économique nationale, à l'instar du reste du monde.

Toutefois, le bilan des trois (3) premières années de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY fait ressortir que d'importantes avancées ont été enregistrées dans l'atteinte des objectifs de développement politique, économique et social.

Au-delà du climat de sérénité, de stabilité, de paix et de sécurité qui règne dans notre pays, des résultats encourageants ont été obtenus dans les domaines économique et social, comme en témoigne l'évolution des indicateurs :

- Au plan économique la situation est marquée par la reprise de la croissance et le maintien des grands équilibres macro-économiques ;
- Sur le plan social, des progrès importants ont été enregistrés dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'énergie et à l'eau potable ainsi qu'en matière de l'éducation et de la santé :
 - Concernant la sécurité alimentaire, le taux de couverture des besoins locaux en riz a atteint 89% en 2022, contre 80% en 2019 ;
 - Au niveau des sous-secteurs de l'électricité et de l'énergie, le taux d'accès à l'électricité est passé de 46% en 2019 à 53% en 2022 ; et la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national a augmenté de 37% à 38% entre 2019 et 2022 ;
 - S'agissant de l'accès à l'eau potable, le nombre de ménages raccordés au réseau d'eau potable a atteint 280.000 en 2022, soit plus du double de son niveau de 2019 ;

- Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation (TNS) et le taux de réussite aux concours sont passés respectivement de 77% à 79% et de 47,3% à 55% entre 2018/2019 et 2021/2022 ;
- Pour ce qui est de la santé, la proportion de la population affiliée à un régime d'assurance maladie est de 30% en 2022, alors qu'elle était de 20% en 2019 ; la proportion des accouchements assistés est passée, quant à elle, de 62% à 70,4% entre 2019 et 2022 ; tandis que le ratio des ressources humaines qualifiées pour 10.000 habitants a évolué de 15,4 à 20,3 sur la même période.

Pour chacun des quatre (4) axes stratégiques, les principaux points saillants au cours de la période août 2019-juillet 2022 sont résumés ci-après.

- La lutte sans merci contre la gabegie et toutes les formes de corruption et de détournement des biens publics ;
- L'amélioration de l'offre en termes d'infrastructures et d'équipements

II - un Etat fort, moderne au service du citoyen

Dans le domaine de l'apaisement du climat politique et du renforcement des Institutions, les principales réalisations ont concerné :

- La promotion de la concertation entre SEM le Président de la République et les principaux acteurs de la vie publique sur les questions d'intérêt national ;
- La modernisation et le renforcement des capacités des institutions (Assemblée nationale, Conseil constitutionnel et Cour des comptes).

En ce qui concerne la justice, les principales réformes ont porté sur :

- La promulgation de loi portant organisation de la profession des avocats ;
- La réforme du statut des magistrats et la réorganisation de leur parcours professionnel ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 ;
- L'ouverture de quinze (15) bureaux d'aide judiciaire dans toutes les wilayas du pays ;

En matière de promotion des droits de l'Homme et de lutte contre les séquelles de l'esclavage, les initiatives ont concerné, notamment :

- La création d'une instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (SNPDH) ;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile ;
- L'instauration d'un Prix de Droits de l'Homme et de la Cohésion Sociale ;
- La formation et la sensibilisation sur les lois incriminant l'esclavage et la

traite des personnes au profit des agents publics et des acteurs de la société civile concernés par cette question.

S'agissant de la liberté d'association et d'information, il y'a lieu de souligner :

- La révision de la loi sur les Associations instituant le régime déclaratif au lieu du régime d'autorisation, et l'adoption de ses décrets d'application ;
- La révision de la loi régissant la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).

Pour ce qui est du volet diplomatie dynamique et proactive, les efforts ont concerné :

- L'ouverture d'une nouvelle ambassade et d'une représentation respectivement à Doha et à Oslo, et la construction des locaux des ambassades et représentations à Addis-Abeba et à Niamey ;
- La création de l'Académie diplomatique.

Concernant la préservation de l'intégrité territoriale et la protection du citoyen, l'on peut citer :

- L'adoption du décret portant création du Comité National de Lutte contre le Terrorisme (CNLCT) ;
- Le renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles des forces de défense et de sécurité (recrutement, formation, construction, d'unités de production de munitions).

Les efforts de mise en place d'une administration efficace au service du citoyen ont été axés, notamment sur :

- La révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale ;
- L'adoption du décret portant revalorisation des pensions de retraite des fonctionnaires civils et militaires, ainsi que des bénéficiaires du régime de la sécurité sociale, et leur paiement mensuel ;
- L'adoption du décret portant relèvement de l'âge limite du départ à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat à 63 ans, contre 60 ans précédemment ;
- La mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation ;
- Le lancement de la plateforme numérique de la coordination de l'action gouvernementale.

Parmi les orientations visant le rayonnement de notre civilisation islamique, figurent :

- L'élaboration de plusieurs textes pour la mise en place de l'Etablissement National des Awghaf ;
- La prise en charge des coûts d'entretien et d'équipement de dizaines de mosquées, notamment dans les quartiers pauvres de Nouakchott, ainsi que le recrutement de nouveaux imams et muezzins.

III - Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence

En matière de gouvernance économique, financière et monétaire, on peut noter :

- Le renforcement de la planification stratégique et régionale ;
- Le renforcement et la redynamisation des organes de contrôle, dont la révision du Code des marchés publics et l'actualisation, en cours, de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- La mise en place d'instruments de riposte et de relance économique, avec :
 - La création d'un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte Contre le Coronavirus, doté d'environ 11,12 milliards MRU, exécutés à hauteur de 8,70 milliards MRU (78,23%) ;
 - La mise en place du Programme prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP) 2020-2022, doté de 24,2 milliards MRU, exécutés à hauteur de 55%.

Pour ce qui est du développement des secteurs productifs de l'économie, les réalisations ont porté, notamment sur :

- La révision du Code de l'urbanisme ;
- La mise en place d'un système géodésique et d'un inventaire toponymique géo référencé des lieux habités dans plusieurs wilayas ;
- La protection des villes de Nouakchott et de Nouadhibou contre les incursions marines et la construction d'ouvrages de franchissement sur le littoral ;
- L'élaboration d'une Stratégie du contenu local des activités pétrolières, gazières et minières ;
- La modernisation et la mise en ligne du cadastre minier ;
- La création de Maaden pour l'encadrement de l'activité artisanale et semi-industrielle de l'or ;
- L'élaboration du Schéma directeur du gaz ;
- L'achèvement des travaux de construction et l'opérationnalisation du Port de N'Diago, et le démarrage des travaux de viabilisation de l'infrastructure ;
- L'aménagement et la mise en exploitation de 4.933 ha de périmètres irrigués collectifs, et le lancement des travaux sur une superficie de 11.847 ha ;
- La restauration de 7.349 ha de terres agro-sylvo-pastorales, la mise en place de 42 fermes agricoles communautaires intégrées au profit des femmes rurales sur la tracée de la grande muraille verte, et le désenclavement des zones de production ;
- La construction de 55 barrages et de 93 ouvrages mixtes pour l'agriculture pluviale ;

- L'augmentation conséquente du budget alloué à la santé animale ;
- La construction de cinq (5) fermes intégrées pour l'amélioration des races et la production laitière ;
- La création de plusieurs unités industrielles dans divers domaines (agroalimentaire, textiles, aliment de bétail...) ;
- La promulgation de la Loi sur la protection du consommateur ;
- Le lancement des travaux de construction d'un village artisanal et de trois (3) sites touristiques au Parc National du Banc d'Arguin (Iwik, Mamghar et Tissit) ;
- La création d'une école d'hôtellerie et du tourisme, et la formation de plusieurs dizaines jeunes aux métiers du tourisme ;
- La mise en place d'une police environnementale dans les activités industrielles et artisanales.

Dans le domaine des infrastructures de soutien à la croissance, les efforts ont concerné :

- L'adoption du Code de l'électricité ;
- L'élaboration du projet de révision de la loi portant classification du réseau routier ;
- L'achèvement des travaux de réalisation du parc éolien 100 MW de Boulenouar ;
- Le renforcement des programmes d'électrification et d'extension de réseaux ayant permis l'accès à l'électricité pour 480.000 habitants ;
- L'achèvement des travaux d'alimentation en eau potable d'Aioun et de Diguéni à partir de Dhar ;
- L'extension du programme d'assainissement de Nouakchott aux zones les plus vulnérables, et la mise en place d'un programme d'assainissement rural ;
- La reconstruction de 437 km de routes bitumées à l'intérieur du pays et la réhabilitation de 50 Km de la route Nouakchott- Boutilimit, en plus de la réalisation de 106 km de voiries urbaines ;
- La mise en service du poste du terminal à conteneurs du Port Autonome de Nouakchott ;
- La construction de 1.700 km de tronçon de backbone national de télécommunication.

Parmi les actions réalisées pour promouvoir un secteur privé compétitif, on peut citer :

- La révision du Code de commerce et du Code des procédures ;
- La rénovation du cadre juridique et institutionnel régissant le Partenariat public-privé ;
- La création et opérationnalisation d'une Agence pour la promotion des investissements en Mauritanie (APIM).

En matière de promotion d'un emploi décent pour tous, il y a lieu de noter:

- La mise en œuvre de programmes spécifiques pour l'emploi, qui ont permis la création de plusieurs milliers d'emplois et le financement de plusieurs nouveaux projets, la mise en place des « Guichets Emploi » dans chaque wilaya, et l'appui à l'entrepreneuriat ;
- La signature d'une Convention avec un partenaire au développement pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat de 2.000 bénéficiaires constitués de femmes et de jeunes des Wilayas de l'Assaba et du Guidimagha, et une autre convention avec l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) portant sur la création de 6.000 emplois, et qui a permis d'ores et déjà de créer 2.000 emplois dans le domaine du transport, de la boulangerie et de l'hôtellerie ;
- La création et l'opérationnalisation du Fonds National pour de l'Emploi (FNE).

VI - Un capital humain valorisé au service du développement

Concernant le développement d'un système éducatif performant, d'importantes avancées ont été enregistrées sur la voie de la mise en place d'une école républicaine, performante et inclusive portant sur :

- La création d'une maison d'édition du « Saint Coran » ;
- L'édition du Prix du Président de la République pour la préservation et la compréhension des textes Muhdari.
- La construction de neuf (9) nouveaux jardins d'enfants publics, et le recrutement de 150 monitrices ;
- L'adoption de la loi d'orientation du système éducatif national ;
- La mise en place du Haut Conseil National pour l'Education (HCN) ;
- La réception de 1.400 salles de classe, et le lancement des travaux pour 1.200 autres ;
- Le recrutement de 8.040 enseignants, et la formation continue de 9.000 enseignants ;
- L'appui au Programme de cantines scolaire pour 190.000 élèves dans 370 écoles ;
- La mise en place d'un programme de distribution d'uniformes scolaires pour 150 écoles ;
- L'augmentation de la masse salariale des enseignants de 30% ;
- La mise en place de plus de 750 Comités de Gestion des Etablissements Scolaires ;
- La redynamisation de l'ENFVA et l'ouverture de plusieurs écoles, instituts et centres de formation spécialisés ;

- La formation de plus de 14.500 jeunes en formation diplômante et dans le BTP ;
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 ;
- L'élaboration d'une Stratégie pour la recherche scientifique et l'innovation à l'horizon 2026 ;
- La mise en place d'un Fonds pour le financement de la recherche.

Concernant la mise en place d'un système de santé de qualité, à la portée de tous, les efforts consentis ont porté essentiellement sur :

- La mise en place du programme d'assurance maladie universelle ;
- La réduction de 55% du coût du forfait obstétrical pour les femmes enceintes ;
- La construction de l'hôpital de Sélibaby, l'extension du Centre Hospitalier National ainsi que la construction et l'équipement de 47 structures de santé ;
- Le renforcement des capacités de stockage de la CAMEC ;
- La disponibilité des médicaments essentiels de qualité dans le cadre du système MOUYASSAR.

La promotion d'un engagement citoyen et des horizons pour les jeunes a été marquée par l'institution d'un Programme de service civil volontaire WATANOUNA.

L'épanouissement par le sport et les loisirs a connu notamment la construction/réhabilitation de stades dont Nouadhibou, Nouakchott, Boghé et Rosso, et de maisons de jeunes ainsi que l'aménagement d'espaces pour les jeunes.

- La formation de plus de 14.500 jeunes en formation diplômante et dans le BTP ;
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 ;
- L'élaboration d'une Stratégie pour la recherche scientifique et l'innovation à l'horizon 2026 ;
- La mise en place d'un Fonds pour le financement de la recherche.

Concernant la mise en place d'un système de santé de qualité, à la portée de tous, les efforts consentis ont porté essentiellement sur :

- La mise en place du programme d'assurance maladie universelle ;
- La réduction de 55% du coût du forfait obstétrical pour les femmes enceintes ;
- La construction de l'hôpital de Sélibaby, l'extension du Centre Hospitalier National ainsi que la construction et l'équipement de 47 structures de santé ;

- Le renforcement des capacités de stockage de la CAMEC ;
- La disponibilité des médicaments essentiels de qualité dans le cadre du système MOUYASSAR.

La promotion d'un engagement citoyen et des horizons pour les jeunes a été marquée par l'institution d'un Programme de service civil volontaire WATANOUNA.

L'épanouissement par le sport et les loisirs a connu notamment la construction/réhabilitation de stades dont Nouadhibou, Nouakchott, Boghé et Rosso, et de maisons de jeunes ainsi que l'aménagement d'espaces pour les jeunes.

V- Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même

En matière de valorisation du patrimoine culturel, les principales activités initiées sont :

- La réforme et la restructuration du Festival des Villes Anciennes, devenu désormais Festival des Cités du Patrimoine ;
- L'inscription de la Mahadra comme patrimoine islamique et l'appui aux bibliothèques familiales de manuscrits dans les quatre (4) villes anciennes.

Les activités réalisées dans le cadre du Plan de solidarité nationale et d'équité – Plan INSAF, initié en 2022 pour renforcer l'unité nationale et de la cohésion sociale à travers des actions citoyennes, ont concerné :

- La tenue de registres au niveau du parquet pour le suivi des plaintes et des jugements de condamnations pour la documentation et la publication des jugements relatifs aux atteintes à l'unité nationale.
- L'obligation pour les autorités publiques et judiciaires de prendre l'initiative de chercher et de poursuivre les cas de discrimination, d'exploitation abusive ou de violence physique et verbale ;
- L'élaboration de plans régionaux de lutte contre la discrimination ;
- L'affectation de médiateurs (Mouslih) compétents pour la conciliation, au niveau local et décentralisé, dans le cadre du processus de mise en place de mécanismes territoriaux de règlement pré-judicieux des litiges ;
- Le début du processus de réactivation des scouts mauritaniens pour renforcer l'appartenance nationale et la citoyenneté ;
- L'introduction de cours de culture citoyenne au niveau du fondamental et du secondaire ;
- La création d'un mécanisme national de financement des fédérations et clubs sportifs et culturels, et d'un plan d'appui aux académies

sportives et de développement des jeunes talents (17 académies ont été financées et 25 en cours).

La consolidation de la politique de protection sociale s'est réalisée à travers :

- La création d'une Délégation à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion pour un budget annuel de plus de 4 milliards d'Ouguiya MRU ;
- L'élargissement du programme de transfert monétaire régulier touchant plus de 98.200 ménages en 2022, et l'augmentation du montant trimestriel ;
- L'actualisation, en cours, de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ;
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre ;
- La création d'un Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles (ONDF) ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion des Personnes en Situation d'Handicap 2022-2026 ;
- L'élaboration de la carte de la personne handicapée, dont bénéficient actuellement plusieurs centaines.

I - Introduction

Depuis son investiture, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, a exprimé son ambition et sa détermination à mettre en œuvre son Programme TAAHOUDATY, afin d'engager le pays sur le sentier d'un développement économique et social inclusif et durable, en vue de construire des bases solides susceptibles de changer significativement les conditions de vie des citoyens mauritaniens.

Aussitôt, il a placé au centre de sa vision, la promotion de l'Etat de droit, le renforcement des institutions et des libertés, le développement d'une économie diversifiée et inclusive, créatrice de richesse et d'emplois, l'amélioration de l'offre et de la qualité des services d'éducation et de santé, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et l'épanouissement de la société à travers la culture, le sport et les loisirs, tout en protégeant l'environnement.

Le Programme TAAHOUDATY, traduisant cette vision de SEM le Président de la République, fixe les priorités et constitue le socle des interventions du Gouvernement selon les quatre (4) axes stratégiques suivants :

1. **Un Etat fort, moderne au service du citoyen**
2. **Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence**
3. **Un capital humain valorisé au service du développement**
4. **Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même**

Ces axes ont été déclinés en priorités et plans d'actions sectoriels, traduits dans la Lettre de mission de Monsieur le Premier Ministre, et la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement.

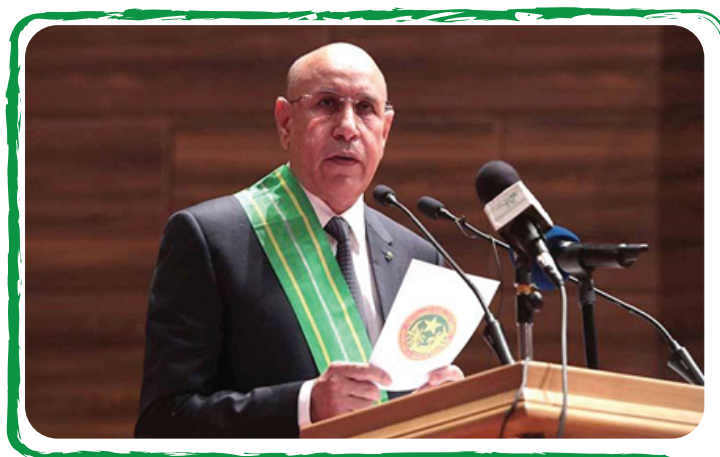
Pendant trois (3) ans, le Gouvernement a mis en œuvre le Programme TAAHOUDATY dans un contexte marqué essentiellement par la crise du COVID-19, et tout récemment la guerre en Ukraine, qui ont mis à mal les acquis de notre économie, et révélé certaines de ses faiblesses structurelles.

En dépit de ce contexte difficile, la mise en œuvre efficace du Programme TAAHOUDATY a permis le respect des engagements de SEM le Président de la République vis-à-vis du peuple mauritanien, à travers de nombreuses réalisations couvrant tous les aspects de la vie économique et sociale du pays. Ce qui a permis, notamment d'accélérer le développement des secteurs productifs et de soutenir l'activité économique, de promouvoir le capital humain, et de protéger

les populations les plus vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans la sphère productive.

Le présent rapport présente le bilan des trois (3) premières années du mandat de SEM le Président de la République, passant en revue les principales réalisations enregistrées aux niveaux des quatre (4) axes stratégiques du Programme TAAHOUDATY.

II - Un Etat fort moderne au service du citoyen



Rappel des priorités et objectifs :

L'objectif général de cet axe est de déployer les efforts nécessaires pour assurer la promotion d'un Etat de droit, garantissant les libertés, la sécurité et la paix sociale, ainsi que l'accès de tous les citoyens mauritaniens au service public. Dans ce cadre, les principales priorités sont :

- *Renforcement des institutions et apaisement du climat politique ;*
- *Préservation de l'intégrité territoriale de notre pays et protection des citoyens ;*
- *Promotion du rayonnement international de notre pays ;*
- *Redynamisation de l'administration publique ;*
- *Défense de notre sainte religion et promotion de ses valeurs de tolérance.*

Tenant compte de ces priorités, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs spécifiques d'apaiser le climat politique et de renforcer les institutions, de moderniser et renforcer le système judiciaire, d'assurer la suprématie absolue du droit et de consolider la bonne gouvernance, de renforcer la sécurité et la paix sociale, de consolider les libertés individuelles et collectives, de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée, et de mettre en place une administration publique efficace proche des citoyens.

Les efforts dans ce domaine ont été principalement orientés, au cours de la période 2019-2022, vers l'apaisement du climat politique et le renforcement des institutions, la modernisation du système judiciaire ainsi la promotion des libertés et droits humains.

En ce qui concerne l'apaisement du climat politique et le renforcement des institutions, les orientations ont porté sur ;

- La promotion de la concertation entre SEM le Président de la République et les principaux acteurs de la vie publique sur les questions d'intérêt national ;
- La construction d'un nouveau siège au profit du Conseil constitutionnel ;



- L'adoption de plus de 80 lois, nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat : l'importance du volume de ces lois et la pertinence de leur contenu dénotent de l'ampleur des réformes engagées par le Gouvernement ;
- La construction d'un nouveau siège pour l'Assemblée nationale, inauguré en novembre 2021, le recrutement de quinze (15) conseillers, et l'organisation de sessions de formation ;



- La redynamisation des groupes parlementaires avec la création de vingt (20) groupes, dont cinq (5) groupes thématiques et quinze (15) groupes d'amitiés (diplomatie parlementaire) ;
- La réorganisation et le renforcement des capacités de la Cour des comptes à travers :
 - L'adoption du décret n° 2022-107 du 15 juillet 2022 portant modalités d'application de la loi n° 2018-032 du 20 juillet 2018 relative à la Cour des comptes ;
 - La création d'une nouvelle Chambre centrale chargée du contrôle des comptes et de la gestion des entités publiques soumises au régime de gestion de droit commun ;
 - Le recrutement et la formation de onze (11) nouveaux membres, et le lancement du processus de recrutement de dix (10) autres ;
 - L'amélioration des conditions de travail du personnel par l'octroi de primes aux juges des tribunaux et des récompenses incitatives au profit de tous les membres ;
 - La réhabilitation et l'équipement de la grande salle polyvalente ainsi que la réhabilitation de l'ancien bâtiment du tribunal ;
 - La publication des rapports généraux annuels relatifs aux années 2007 à 2018 ;
 - La préparation des rapports relatifs au projet de loi portant règlement et déclaration générale de conformité pour les années 2019 et 2020 ;
 - L'élaboration et la publication d'un rapport sur la gestion du Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte contre la Pandémie du Coronavirus pour les années 2020 et 2021.

En vue de moderniser le système judiciaire et de renforcer son indépendance, plusieurs réformes ont été engagées, dont :

- L'actualisation et le renforcement de l'arsenal juridique à travers :
 - La promulgation de loi portant organisation de la profession des avocats ;
 - La promulgation de la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information ;
 - La promulgation de la loi relative aux notaires ;
 - L'adoption de la loi portant protection des symboles nationaux ;
 - La révision de la loi portant sur la nationalité permettant la double nationalité ;
 - La révision du cadre juridique relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
 - L'approbation du décret portant création du Comité National de Lutte contre le Terrorisme ;
 - La réforme du statut des magistrats et la réorganisation de leur parcours professionnel ;
 - L'élaboration du projet de décret portant restructuration de l'administration pénitentiaire ;
 - L'élaboration du projet de décret relatif à la création d'un corps spécial de garde et de surveillance des prisons.
- La consolidation et la modernisation du système judiciaire avec, notamment :
 - L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Accès à la Justice 2020-2024 ;
 - L'élaboration de la politique sectorielle dans le domaine de la justice 2020-2030 ;
 - L'ouverture de quinze (15) bureaux d'aide judiciaire dans toutes les wilayas du pays ;
 - La formation de 577 magistrats, auxiliaires, notaires, greffiers, avocats, experts et huissiers ;
 - La réorganisation des établissements pénitentiaires ;
 - La construction et l'équipement de quatre (4) palais de justice, en plus de l'acquisition d'équipements au profit de quatre (4) tribunaux de district, de quatre (4) tribunaux étatiques et de deux (2) Cours d'appel de commerce ;
 - L'acquisition d'un parc de vingt et un (21) véhicules neufs pour améliorer le fonctionnement du parquet.